

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Marina BORDERIEUX, Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Audrey DA SILVA, Aurélie QUEHEN et Evelyne WILFART.

Messieurs David ALRIVIE, Thierry BRUGGEMAN, Éric DE AZEVEDO, Philippe DENEAU, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Philippe ROBIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Pouvoirs : Virginie DUBOIS donnant pouvoir à Aurélie QUEHEN

Secrétaire de séance : Marina BORDERIEUX

Le compte rendu de la séance du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Tarif des repas de cantine au 1^{er} août 2026 N° 001 _ 06072026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'augmenter le prix du repas de cantine suite à l'augmentation de notre fournisseur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** que le prix du repas facturé aux parents sera de 3,80 € à partir du 1^{er} aout 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires à cette fin.

Vote : Pour 15

Subvention exceptionnelle pour la Mini crèche Pomme d'Api N° 002_ 06072026

Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle à la mairie de Chailley pour participer aux travaux de la Mini-crèche Pomme d'Api rendus obligatoires pour la conformité et la sécurité de l'établissement, pour un montant de 1 972 €. Il rappelle que cette crèche est importante pour Venizy et que nous sommes le premier contributeur dans le budget fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **ACCEPTE** le versement de la subvention telle énoncée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à cette fin.

Vote : Pour 15

Ouverture de poste Adjoint Technique
N° 003_ 06072026

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1, R. 331-7, R. 332-1 à R. 332-8, R. 332-10,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire informe l'assemblée,

Que, compte tenu de l'évolution des missions de l'agent en place, notamment avec l'ajout de l'entretien à la maison de la culture, il convient d'ouvrir un poste d'Adjoint technique avec plus d'heures.

Le Maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 27,12 heures par semaine annualisées pour assurer le service de la cantine, de garderie et l'entretien de certains bâtiments communaux, dont la maison de la culture, à compter du 1er septembre 2026. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'Adjoint technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 27,12 heures annualisées par semaine, à compter du 01/09/2026 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **DE SUPPRIMER** l'ancien poste d'Adjoint technique à 23 h ;
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'arrêté.

Le Maire, Sylvain QUOIRIN :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, par voie postale au 22 rue d'Assas - 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télé recours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

Vote : Pour 15

INFORMATIONS

Démission : Jessica Oudin, responsable des Ressources Humaines, grade rédacteur principal de première classe, a officiellement annoncé sa démission. Elle quittera ses fonctions le 1^{er} septembre 2026. Cette décision a été prise d'un commun accord, dans une ambiance de respect mutuel. Il a été décidé de ne pas renouveler son poste.

Demande de subvention pour les Tacots :

Refus du conseil, la demande n'a pas été faite dans les délais.

Compte rendu des commissions :

Festivités : Organisation 13 et 14 juillet.

Culture : 3 axes étudiés (1. Créer, partager, initier, 2. Créer du lien, 3. Fédérer et ouvrir)

Il est nécessaire de constituer une association, en tant que personne morale, pour déposer les dossiers de demande de subventions. Deux noms sont proposés : « Les talents de Venizy » et « Venizy en notes »

Ressourcerie : Partenariat avec la CCSA pour financer la location qui serait de l'ordre de 50 000 € par an.

Création d'une association pour le fonctionnement qui s'appellerait Troc et Trucs

Communication : Info lettre de l'été

Enfance : Lien entre l'école, les galoupiots et la mini crèche

Eco pâturage :

Le coût est trop important, le mieux serait de confier ces espaces à un éleveur.

Commémoration à la stèle des Fourneaux : Présence du vice-président de l'Union des anciens combattants et le plus jeune porte drapeau.

CCAS :

25 personnes « fragiles » sont contactées régulièrement en période de canicule.

Canicule :

Une étude est en cours pour climatiser les écoles, la mairie et la maison de la culture.

Recherche de solutions pour végétaliser la cour d'école et d'installer des ombrières. Il est prévu d'installer des volets en bois qui ne dénaturent pas l'aspect patrimonial de cette école Mairie.

Date du prochain conseil municipal :

Lundi 7 septembre 2026 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Les membres présents ont signé au registre.

Délibération n° 001 – 06072026 : Tarif des repas de cantine au 1er août 2026

Délibération n° 002 – 06072026 : Subvention exceptionnelle pour la Mini crèche Pomme d'Api

Délibération n° 003 – 06072026 : Ouverture de poste Adjoint Technique